

***Séance régulière du conseil d'établissement
de l'École secondaire Rive-Nord
tenue le 19 mai 2026 à 19 h 00
à la Médiathèque***

Présences :

Direction :	Parents :	Personnel :	Élèves :	Public :
Karine Pronovost Caroline Machabée	Marie-Claude Gadbois Nathalie Alexandre Martine Vincent Marc Berger Isabelle Couture	Jo-Anne Fontaine Danny Chevarie Marie-Claude Doutre	Jiabao Zhou	

Absences :

Direction :	Parents :	Personnel :	Élèves :	Public :
Jade Moreau Sylvie Bacon	Lina Maria Quiceno	Nathalie Malo Josée Dumoulin	Leah Al-Romhein	

Ouverture de l'assemblée

1. Accueil et présentation des membres

Madame Marie-Claude Gadbois souhaite la bienvenue à tous. La séance débute à 19 h 04. La présidente confirme qu'il y a quorum.

2. Nomination d'une secrétaire

Madame Michèle Fournier est proposée comme secrétaire. Elle accepte le mandat.

3. Parole au public

Aucun membre du public n'est présent.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Gadbois fait la lecture de l'ordre du jour, lequel a été rendu disponible au préalable. Deux points de discussion seront ajoutés au numéro 18) Varia soit :

- a) Radio étudiante;
- b) Cellulaires à l'école.

Il est proposé par Madame Nathalie Alexandre, D'ADOPTER l'ordre de jour avec les ajouts au point 18) Varia.

Résolution n° CÉ 25-26/56

5. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 21 avril 2026

Madame Gadbois présente sommairement le procès-verbal, déjà transmis aux membres.

Il est proposé par Monsieur Marc Berger, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 tel que présenté.

Résolution n° CÉ 25-26/57

5.1. Suivis

- Gala des bénévoles : Madame Pronovost informe les membres qu'elle a assisté, en compagnie de Madame Gadbois, à la soirée de reconnaissance des bénévoles organisée par le Comité de parents du CSSMI. Madame Gadbois a été nommée Bénévole de l'année, à la suite de la recommandation des membres.
- Soirée d'accueil des nouveaux élèves de la 3^e secondaire et 4^e secondaire (St-Gabriel) : cette soirée se tiendra le mercredi 27 mai 2026. Les élèves du programme régulier sont attendus à 18h30 et ceux du programme PEI à 19h30. Des kiosques seront installés dans l'école afin de faire connaître les différents services offerts aux élèves et par le fait même, afficher les couleurs de l'école.
- Sortie des élèves de 5^e secondaire PEI : la sortie spéciale pour les élèves de la 5^e secondaire PEI se fera le lundi 8 juin. Les élèves passeront la journée au Parc du Mont-Tremblant. La Ronde sera fermée le 8 juin.

6. Clientèle 2026-2027 : mise à jour

Madame Pronovost présente la répartition de la clientèle prévue pour la rentrée scolaire 2026-2027. Elle informe les membres que l'école accueillera 56 élèves supplémentaires en 3^e secondaire au programme régulier. Ces élèves ont été transférés de la Polyvalente Sainte-Thérèse en raison d'un débordement.

Les membres expriment leur déception de constater que les groupes de 3^e secondaire du PEI (St-Gabriel) ne seront pas réintégrés à l'école. Ils rappellent qu'ils avaient recommandé que les élèves de l'école Saint-Gabriel puissent réintégrer l'école secondaire Rive-Nord dès que des places seraient disponibles. Les membres proposent qu'une lettre soit écrite par le conseil d'établissement et transmise au conseil d'administration et à la direction générale.

7. Grille-matières (classes langage)

Madame Pronovost explique la grille-matières réservée aux élèves des classes langage de la 2^e année du 1^{er} cycle – secondaire 2 pour l'année 2026-2027.

Il est proposé par Monsieur Marc Berger, D'ADOPTER la grille- matières des classes langage telle que présentée.

Résolution n° CÉ 25-26/58

8. Projets pédagogiques particuliers 2026-2027

ATTENDU la volonté du conseil d'établissement de mettre en place des projets pédagogiques particuliers et que ceux-ci engendrent des coûts supplémentaires à ce qui est prévu dans le programme de formation de l'école québécoise, coûts qui doivent être assumés par les parents;

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et les articles 3, 4 et 6 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels permettent que certaines contributions financières soient exigées des parents dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que le conseil d'établissement est conscient des coûts supplémentaires que ces projets pédagogiques particuliers engendrent et exprime sa volonté de maintenir des coûts raisonnables et accessibles pour tous les élèves;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais exigés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par Madame Nathalie Alexandre

DE METTRE en place les projets pédagogiques suivants : Programme d'éducation internationale, Profil multisport, Profil volleyball, Profil Arts plastiques, Profil Art décor, Profil Dessins.

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents dans le cadre du projet pédagogique particulier qui sont proposées par la direction de l'école dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution no CÉ 25-26/59

9. Liste de matériel à usage personnel et contributions financières exigées des parents

ATTENDU l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 7 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

ATTENDU que les listes proposées et les contributions financières qui en découlent respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU que le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être facturées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par Madame Isabelle Couture

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2026-2027, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante;

Résolution no CÉ 25-26/60

Il est proposé par Monsieur Marc Berger

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel.

Résolution no CÉ 25-26/62

10. Liste des manuels scolaires et du matériel didactique

ATTENDU l'article 96.15 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que la direction de l'école doit, avant de l'approuver, consulter le conseil d'établissement sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants;

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la LIP, la direction de l'école doit prendre en compte les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe établis par le conseil d'établissement avant d'approuver le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études soumis par les enseignants;

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les enseignants ont présenté à la direction de l'école un choix de manuels scolaires et de matériel didactique approuvés par le ministère de l'Éducation et qui respecte les principes d'encadrement établis;

ATTENDU que les parents du conseil d'établissement ont pu poser des questions sur les choix des enseignants et sur les contributions financières facturées aux parents qui découlent de ces choix et des déclarent satisfaits des réponses obtenues.

Il est proposé par Madame Nathalie Alexandre

DE donner un avis favorable quant aux choix des manuels scolaires et du matériel didactique et des coûts qui en découlent, dont la liste est déposée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution no CÉ 25-26/61

11. Contribution volontaire vie étudiante

Il est proposé d'autoriser la perception d'une contribution volontaire de 15 \$ auprès des parents, destinée à soutenir l'organisation d'activités liées à la vie de l'école.

Il est proposé par Madame Isabelle Couture, D'ADOPTER la contribution volontaire de 15.00 \$ pour la vie étudiante

Résolution no CÉ 25-26/63

12. Calendrier scolaire 2026-2027

La directrice présente le calendrier scolaire 2026-2027 déjà approuvé par les enseignants.

13. Assemblée générale de parents 2026-2027 (date)

Une discussion s'amorce pour fixer la date de l'assemblée générale des parents au mois de septembre prochain. Il est convenu que Madame Pronovost s'informerait auprès des comités des autres écoles. On retient toutefois la semaine du 14 septembre. Lors de cette assemblée, les membres du nouveau CÉ seront élus ainsi que le parent désirant siéger au sein du comité de parents pour l'année 2026-2027.

14. Activités éducatives 2025-2026 et 2026-2027

Madame Pronovost présente les activités déposées à ce jour ainsi que celles prévues l'année prochaine.

Il est proposé par Monsieur Marc Berger, D'APPROUVER le calendrier des activités éducatives tel que déposé.

Résolution no CÉ 25-26/64

15. Suivi au budget

16.1. **Fonds spéciaux** : monsieur Danny Chevarie nous fera part de ses recherches concernant l'achat d'équipements pour la radio étudiante de l'école. Ce sujet sera discuté au point 18) Varia.

16.2. **Budget de fonctionnement du CÉ** : il est convenu que la rencontre du 16 juin débutera à 18h30 et que de petites bouchées y seront servies pour souligner la dernière rencontre du CÉ. De plus, comme chaque année, le solde résiduel au budget de fonctionnement du CÉ sera versé pour offrir des bourses lors du Gala Méritas annuel, lequel aura lieu le 28 mai prochain.

17. Informations des membres

17.1. Présidente :	Aucun point.
17.2. Comité de parents :	Les membres du comité de parents ont assisté lors de leur dernière rencontre à une présentation concernant les frais facturés aux parents.
17.3. Élèves :	La fin d'année approche et les élèves sont à se préparer pour les examens de fin d'année. La soirée de Rive-Nord en spectacle s'est très bien déroulée. Les élèves ont participé avec plaisir à un tournoi amical de volleyball contre les enseignants et la Cérémonie des Toges a été très appréciée. Le co-président du conseil des élèves nous informe que le conseil tiendra sa dernière rencontre le 28 mai prochain. Il nous mentionne également que le conseil aimerait avoir un kiosque lors de la soirée d'accueil des nouveaux élèves de 3 ^e secondaire le 27 mai prochain.

17.4. Membres du personnel :	On mentionne qu'il y a eu plusieurs belles sorties avec les élèves de la 3 ^e et 4 ^e secondaire PEI. Les membres du comité du bal s'affairent à mettre la touche finale pour ce moment très attendu. Le personnel enseignant se prépare pour les examens du MÉQ et de fin d'année.
17.5. Direction :	Les membres de la direction sont à préparer la fin d'année tout en travaillant à préparer la prochaine année scolaire. Aussi, ils travaillent à finaliser le budget. Un suivi à cet effet sera fait dans les prochaines semaines.

18. Varia

- a) Radio étudiante : Monsieur Danny Chevarie expose ses recherches concernant l'achat d'équipements pour la radio étudiante. Il énumère les avantages et les inconvénients des soumissions reçues par 3 fournisseurs. Il précise qu'avant de procéder à un achat, il est important de connaître les besoins de l'école. La direction verra à définir les besoins pour notre radio étudiante et fera un suivi à la prochaine rencontre du CÉ.
- b) Cellulaire à l'école : Monsieur Marc Berger demande à la direction un résumé sur cette première année sans cellulaire à l'école. Il demande également si des élèves se sont servis de leur appareil lors des examens. Madame Pronovost mentionne que l'année a très bien débuté, mais qu'on observe un relâchement de la part des élèves ce qui implique un plus grand nombre de saisies des téléphones. Madame Caroline Machabée mentionne qu'effectivement des élèves ont réussi à utiliser leur téléphone pendant les examens, et ce, malgré la surveillance mise en place.

18. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21 h 22**.

Il est proposé par Madame Martine Vincent, DE LEVER la séance.

Résolution n° CÉ 25-26/65

Marie-Claude Gadbois
Présidente

Karine Pronovost
Directrice

p.p. Michèle Fournier,
Secrétaire à la direction